



Commission Compétitions Adultes Coupe Géante des Hauts-de-Seine

Saison 2011-2012

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Règlement

Art. 01 Le tournoi ne sera pas homologué.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le tournoi est ouvert aux joueurs non classés des catégories cadet, junior, seniors et vétérans licenciés compétition du département des Hauts de Seine.

Art. 05 Le double surclassement est obligatoire pour les Cadets. Le surclassement simple est obligatoire pour les Juniors.

Art. 06 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 07 Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel.

Art. 08 Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art. 09 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 10 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 8 le tableau se jouera obligatoirement avec une poule unique ou une phase de poule suivie d'un tableau à élimination directe. Dans la mesure du possible, le comité d'organisation essaiera de faire les tableaux en poule.

Art.11 Le comptage des points par club se fera de la façon suivante :

Chaque inscrit	1 pt
Vainqueur	7 pts
Finaliste	6 pts
Demi-finalistes	5 pts
Quart de finalistes	4 pts
Huitième de finalistes	3 pts
16 ^{ème} de finalistes	2 pts
Pour ceux qui ne sortent pas de poule, chaque match de poule remporté	1 pt

Cette compétition se déroulant en deux phases les vainqueurs et finalistes de la première phase ne pourront pas participer à la seconde phase.

Art. 12 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art. 13 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.

Art. 14 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 15 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant les feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.

Art. 16 Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

Art. 17 Le volant officiel de la compétition est le Yonex Maevis 500. Il sera fourni par le Codep 92. Si les joueurs souhaitent jouer en plumes, ces derniers volants seront à leur charge selon un partage égal entre les deux joueurs/paires.

Art. 18 Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans leur catégorie de classement. Ils sont autorisés à faire deux tableaux (un en simple et un en double).

Art. 19 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.



Commission Compétitions Adultes Coupe Géante des Hauts-de-Seine

Saison 2011-2012

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Art. 20 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Art. 21 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 22 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf aux arrêts de jeu prévus entre les sets.

Art. 23 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 24 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré "forfait".

Art. 25 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 26 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 27 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 28 Toute personne ne possédant d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 29 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 30 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 31 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.